



## Demande de régularisation de facture d'eau

Par **nicodunk**, le **21/05/2013** à **20:00**

Bonjour

J'ai reçu un courrier de mon ancien propriétaire (je ne sais pas comment il a retrouvé ma nouvelle adresse), me réclamant le paiement d'une somme relative à l'augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau. Concrètement la lyonnaise avait sous-estimé le prix de l'eau dans mon ancienne résidence (je ne comprend toujours pas comment c'est possible...) et un facture de régularisation a été envoyé à la co-propriété pour la période durant laquelle j'ai occupé l'appartement. Les relevés de compteur ont bien été fait mais la réclamation porte sur le prix du m<sup>3</sup>, visiblement révisable et pouvant être réclamé jusqu'à 5 ans après...

Suis-je obligé de payer?

Mon ancien propriétaire est-il sensé connaître ma nouvelle adresse et pouvoir revenir vers moi de la sorte?

D'avance merci pour votre aide.

Par **Lag0**, le **22/05/2013** à **08:02**

Bonjour,

Oui, bien entendu, c'est à vous de payer.

Les charges locatives se prescrivent sur 5 ans.